



# Ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie

## Modification du ...

---

*Le Conseil fédéral suisse*

*arrête:*

### I

L'ordonnance du 20 juin 2014 sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie <sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 2* Structure tarifaire pour les prestations médicales

<sup>1</sup> La structure tarifaire pour les prestations médicales (TARMED), version 1.08, approuvée par le Conseil fédéral le 15 juin 2012<sup>2</sup>, fait l'objet d'adaptations conformément à l'annexe 1.

<sup>2</sup> La structure tarifaire pour les prestations médicales (TARMED), version 1.08, adaptations conformément à l'annexe 1 incluses, est fixée en tant que structure tarifaire uniforme au niveau sur le plan suisse.

*Art. 2a* Structure tarifaire pour les prestations de physiothérapie

La structure tarifaire pour les prestations de physiothérapie est fixée conformément à l'annexe 2.

### II

<sup>1</sup> L'annexe 1 est remplacée par la version ci-jointe.

<sup>2</sup> La présente ordonnance est complétée par l'annexe 2 ci-jointe.

<sup>1</sup> RS 832.102.5

<sup>2</sup> La structure tarifaire TARMED, version 1.08, peut être consultée en tant que version 1.08.0000 à l'adresse [www.tarmedsuisse.ch](http://www.tarmedsuisse.ch).

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

*Annexe I*<sup>3</sup>  
(Art. 2)

## **Adaptations de la structure tarifaire pour les prestations médicales**

<sup>3</sup> Les adaptations ne sont pas publiées au RO. Elle peuvent être consultées à l'adresse suivante: [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch) > Thèmes > Assurances > Assurance-maladie > Prestations et Tarifs > Prestations médicales > Système tarifaire TARMED

*Annexe 2<sup>4</sup>*  
(Art. 2a)

## **Structure tarifaire pour les prestations de physiothérapie**

<sup>4</sup> La structure tarifaire pour les prestations de physiothérapie n'est pas publiée au RO. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch) > Thèmes > Assurances > Assurance-maladie > Prestations et Tarifs > Prestations non médicales > Physiothérapie